

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

AMENDEMENT

N° 954

présenté par

Mme Tiegna, M. Dombreval, Mme Sylla, Mme Zannier, M. Templier, M. Mis, M. Daniel,
Mme Jacqueline Dubois et Mme Bono-Vandorme

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.